

**EPLEFPA de SAINT YRIEIX LA PERCHE**

# **Cahier des Clauses Particulières**

## **Marché public de fournitures et de services**

Procédure adaptée Code des Marchés Publics

### **Fourniture d'un Distributeur d'engrais**

à l'Exploitation Agricole

28, route de la Faye – Saint Yrieix la Perche

**EPLEFPA de Saint Yrieix la Perche  
28, route de la Faye  
87500 Saint YRIEIX la PERCHE  
Tél : 05 55 75 70 00**

*Dans le présent document, l'EPLEFPA de St Yrieix la Perche est dénommé « l'établissement »,  
l'entreprise est dénommée « le titulaire ».*

## **A – RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION**

### **ARTICLE 1 : Objet du marché**

La présente consultation comprend la fourniture d'un **distributeur d'engrais neuf ou occasion récente (démonstration)**.

Les prestations sont à fournir par le titulaire du marché à :

l'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle (E.P.L.E.F.P.A.) de SAINT YRIEIX LA PERCHE, représenté par Madame Marie Thérèse DESHAYES, Directrice.  
Siège : 28, route de la Faye – 87 500 SAINT YRIEIX LA PERCHE

Le centre constitutif concerné par le marché est :

Exploitation Agricole – 28, route de la Faye – 87 500 SAINT-YRIEIX LA PERCHE

### **ARTICLE 2 : Mode de consultation**

Le présent marché est un marché de fourniture et service passé en procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

### **ARTICLE 3 : Décomposition en lots**

Sous réserve exclusive que le titulaire ait répondu à la solution de base, les variantes pourront être acceptées dans la mesure où elles conduisent à des propositions financières plus intéressantes ou à des propositions techniques plus performantes.

### **ARTICLE 4 : Durée du marché et délais**

Le présent marché prend effet à compter de la notification, il se termine avec l'exécution de son objet.

Les délais :

- Délai de réponse, retour par plis pour le **24 avril 2023 à 17 Heures**. Les offres seront remises à l'accueil du lycée agricole de St Yrieix la Perche, contre récépissé, du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ou envoyées par courrier postal en recommandé avec accusé de réception l'adresse suivante :

**EPLEFPA de Saint Yrieix la Perche**  
**28, route de la Faye**  
**87500 Saint YRIEIX la PERCHE**  
Tél : 05 55 75 70 00

*Toute offre parvenue après la date et l'heure limite ainsi que toute offre remise sous enveloppe non cachetée ne sera pas étudiée.*

- Ouverture des plis le 03 mai 2023 à 10 Heures.
- Délai de livraison : 12 semaines soit au plus tard le 18 juillet 2023.

### **ARTICLE 5: Documents contractuels**

Le marché est constitué par les pièces contractuelles énumérées ci-dessous par ordre de priorité :

- l'Avis d'appel public à la concurrence,
- l'Acte d'Engagement,
- le Cahier des Charges comprenant les clauses administratives particulières et les clauses techniques particulières,

Tout autre document (mémoire supplétif, additionnel ou annexe) venant en annexe de ces pièces contractuelles, et qui en modifierait la substance en quelque façon, est nul et irrecevable sauf à préciser une amélioration dans les prestations.

#### **ARTICLE 6 : Retrait du dossier de consultation**

Le dossier de consultation des entreprises est remis à titre gratuit à chaque candidat. Le dossier pourra être obtenu par mél adressé à :

[epl.st-yrieix@educagri.fr](mailto:epl.st-yrieix@educagri.fr)

#### **ARTICLE 7 : Présentation des offres**

L'offre détaillée devra préciser :

- Copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire,
- La lettre de candidature,
- Une déclaration du candidat,
- L'acte d'engagement complété et signé,
- Le cahier des charges signé,
- Une fiche technique pour le matériel proposé décrivant les caractéristiques,
- Les conditions de livraison et d'exécution des prestations, le cas échéant.

Les offres seront rédigées en langue française et exprimées en EURO. Elles sont transmises sous pli cacheté, l'enveloppe portant les références de consultation.

#### **ARTICLE 8 : Durée de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

#### **ARTICLE 9 : Sous traitance**

L'appel au sous-traitant n'est pas autorisé.

#### **ARTICLE 10 : Critères d'attribution du marché**

- 1) **Valeurs techniques portant sur (50%) :**
  - a. Respect des caractéristiques techniques.
  - b. Fiabilité, SAV
  - c. Confort d'utilisation, accessibilité, ergonomie, sécurité
  - d. Délai de livraison
- 2) **Prix (50%) : matériel neuf ou occasion récente (démonstration)**

#### **ARTICLE 11 : Renseignements complémentaires**

Pour obtenir tout renseignement complémentaire qui leur serait nécessaire au cours de leur étude, les concurrents devront s'adresser par écrit (courrier ou mél) à :

**EPLEFPA de Saint Yrieix la Perche**  
**Marc BASSERY**  
**28, route de la Faye**  
**87500 Saint YRIEIX la PERCHE**  
Mél : [marc.bassery@educagri.fr](mailto:marc.bassery@educagri.fr)

## **ARTICLE 12: Recours**

La présente consultation peut faire l'objet devant le Tribunal Administratif de Limoges d'un référé pré-contractuel, conformément aux dispositions de l'article L.551-1 du Code de Justice Administrative jusqu'à la signature du marché et d'un recours pour excès de pouvoir, conformément à l'article R.421-1 du même Code, dans un délai de deux mois à compter de la notification du rejet de l'offre (article 76 du code des marchés Publics).

## **B – CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES**

### **Pouvoir Adjudicateur**

**EPLEFPA de Saint Yrieix la Perche**  
**28, route de la Faye**  
**87500 Saint YRIEIX la PERCHE**  
Tél : 05 55 75 70 00

Représenté par Madame Marie Thérèse DESHAYES, Directrice et Ordonnateur, habilitée à signer le présent marché..

### **Lieu de Livraison**

**Exploitation Agricole**  
**28, route de la Faye**  
**87500 Saint YRIEIX la PERCHE**  
Tél : 06 08 28 05 92

Le titulaire est responsable du mode de transport de ses produits. Par dérogation à l'article 14.2 du CCAG, les risques afférents au transport jusqu'aux lieux de destination ainsi que les opérations de conditionnement, d'emballage, de chargement et d'arrimage incombent au titulaire.

### **Modalités de facturation et de paiement**

Le paiement des factures s'effectue selon les règles de la comptabilité publique. Le titulaire présente une facture à l'Exploitation Agricole de l'établissement pour les prestations réalisées.

Le règlement s'effectue par mandat administratif dans un délai de 30 jours à compter de la date d'exécution du marché. Il ne sera pratiqué ni d'avance forfaitaire, ni d'avance facultative, ni d'acomptes ou de paiements partiels.

Les factures sont établies en un original et deux duplicata. Elles doivent être rédigées en langue française et en EURO.

Les factures doivent comporter :

- la date et le numéro de facture,
- la référence au présent marché,
- le nom, l'adresse du titulaire du marché,
- le numéro de SIRET du titulaire du marché,
- les coordonnées bancaires stipulées sur la facture correspondant à celles qui ont été validées avec l'acte d'engagement,
- le prix unitaire HT,
- le taux de TVA et le montant de la TVA,
- le montant total HT,
- le montant total TTC.

## **Dispositions générales**

Pour tout ce qui n'est pas expressément visé par le cahier des clauses administratives particulières, il sera fait application des dispositions du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de fournitures de services.

## **Litiges**

Il est formellement spécifié qu'en cas de contestation, pour quelque motif que ce soit, pouvant survenir entre l'EPLEFPA de St Yrieix la Perche et le titulaire du marché, le différend ne pourrait être invoqué par ce dernier comme cause d'arrêt ou de suspension, même momentanée, des prestations à effectuer.

Le Tribunal Administratif de Limoges est le seul compétent en cas de litige.

## **C – CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES**

### **Contenu des prestations**

Les spécifications techniques énumérées ci-dessous ne sont pas limitatives. Sous réserve exclusive que le titulaire ait répondu à la solution de base, **les variantes pourront être acceptées dans la mesure où elles conduisent à des propositions financières plus intéressantes ou à des propositions techniques plus performantes.**

### **Normes et règlements**

Tous les matériels proposés doivent répondre aux normes, règlements et directives françaises et européennes actuellement en vigueur.

Si une modification à une norme ou à un règlement intervenait après la date de remise de l'offre, il appartiendra à l'entreprise, sous sa seule responsabilité, d'en informer l'établissement, par écrit avec accusé de réception, en indiquant le détail, ainsi que les incidences techniques et financières.

### **Maintenance**

Toute intervention en matière de maintenance corrective, couverte ou non par la garantie, est à la charge du titulaire du marché selon les conditions prévues au bordereau de prix unitaire annexé au présent CCTP.

### **Délais d'intervention dans le cadre de la maintenance et de la garantie**

Quelle que soit la défaillance constatée, couverte ou non par la garantie, le titulaire du marché s'engage à intervenir dans le délai et les conditions prévues au CCAG. Le titulaire du marché devra pouvoir intervenir sous 48 heures pour toute intervention sur le matériel.

## Caractéristiques techniques

<b>Caractéristiques</b>	
<b>Distributeur d'engrais neuf ou occasion récent</b> (démonstration)	
Avec documents techniques (livret conducteur et atelier en version informatique), Prêt en cas d'immobilisation, entretien et Garantie prévus, immatriculation	
Capacité de la cuve	minimum 1800 litres
Pesée	Oui
DPAE	Oui
Largeur d'épandage	21 mètres (adéquation pulvérisateur)
Bâche de protection	Oui
Coupure de tronçon	Oui
Coupure de bordure	Oui
Modulation de dose	Oui
Entraînement mécanique	Oui
Ordinateur de bord	Oui
Isobus (Iso 11783 AEF)	Oui
Ouverture des trappes indépendantes	Oui
Système de contrôle de pesé et de contrôle de répartition au sol	Oui
Granulomètre	Oui
Garantie	Oui
Signalisation routière	Oui

**BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES**

	Prix unitaire en € HT
Prix du distributeur d'engrais	

**BORDEREAU DES DELAIS D'INTERVENTION ET DE LIVRAISON**

Délai d'intervention	
Délai d'intervention à compter de la demande	..... heures
Délai de livraison à compter de la notification du marché (date à préciser)	..... .....

*Le candidat*

*Mention manuscrite « lu et approuvé »*

*Date, cachet et signature*